Oui aux UCC

(Unités Compétences Complémentaires)

Non aux UCC à bas prix !

Pour s'adapter aux montées en compétence des salariés, à l'évolution de l'organisation de la fabrication des émissions, et aux différents départs dans le cadre de la RCC, la direction compte bien sur la polyvalence et la bonne volonté de ses salariés. Les accords UCC existants ne sont déjà plus en vigueur pour certains. Pour d'autres, ils se terminent le 31 mars. C'est l'une des raisons pour laquelle la direction a convoqué les OS et rouvert les négociations, l'objectif pour elle est d'aboutir à un accord unique. Evidemment, cet exercice est périlleux puisque nos entités, de par notre histoire, ont des pratiques différentes. Les différents bilans nous l'ont démontré. Comment harmoniser ces pratiques, puisque nous sommes tous devenus des salariés de l'entreprise unique France Télévisions ?

Est-il judicieux d'utiliser des compétences à la carte en fonction des différentes entités ?

Pour FO, **le travail réalisé par les salariés doit être rémunéré à sa juste valeur**, et l'un des devoirs de la direction est de veiller à une bonne équité entre les personnes. Nous demandons donc :

- La forfaitisation (FO sur un principe légal, exige pour les personnels techniques et administratifs le même traitement que pour les journalistes)
- La revalorisation des montants (non réalisée depuis 4 ans contrairement à ce que stipule l'accord)
- Une planification claire sur les plannings des salariés
- La tenue des espaces métiers comme prévu dans l'accord à chaque fois que les OS le demandent.

Nous demandons une réunion sur l'évolution de carrière des techniciens d'exploitation vidéo. Le sujet était déjà sur la table en 2017 lors des négociations : la direction s'était alors engagée à y réfléchir. Il faut croire que la réflexion est toujours en cours, car depuis 4 ans, aucune proposition concrète n'a été adressée aux organisations syndicales.

Nous attendons des avancées de la part de la direction lors de la prochaine négociation le 16 mars.

Paris, le 12 mars 2021

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15